AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-1-67 603984

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

25 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 76 - JANVIER 1967 -

24 JANVIER 1967

LES ENNEMIS ET LA PROTECTION DES GRAINS STOCKES

On signale actuellement, dans l'ensemble de la région, une véritable pullulation des ravageurs de grains entreposés.

Les agriculteurs comme les organismes stockeurs ont donc intérêt à surveiller de très près les grains conservés et à prendre éventuellement les dispositions nécessaires.

Les lots d'exportation doivent faire l'objet d'une attention particulière ; ils sont soumis à un contrôle sévère, et la présence de tout insecte, même mort, doit être évitée.

LES DEGATS :

Les ennemis des grains stockés causent des pertes importantes, non seulement par suite des prélèvements effectués pour se nourrir, mais aussi et surtout par des dépréciations de la valeur marchande des lots contaminés.

LES PRINCIPAUX RAVAGEURS :

Le charançon des grains, petit insecte brun noir de 4 mm de long, incapable de voler, est le plus redouté et aussi le plus connu dans notre région. Il ne s'attaque aux céréales qu'après la récolte, rongeant les grains à l'intérieur desquels la femelle pond 100 à 200 oeufs. Les larves dévorent l'intérieur de l'amande, ne laissant que les enveloppes. Plusieurs générations se succèdent au cours de l'année.

Le Silvain, plus petit que le charançon, mesure 2,5 à 3,5 mm ; de couleur brun-rouge, il se montre nuisible surtout par ses larves. Incapable de s'attaquer aux grains sains, il s'introduit dans les lots envahis ou déjà endommagés par le charançon. Son action se limite aux grains déjà attaqués, mais sa présence et les déchets qu'il produit déprécient les lots envahis. On note plusieurs générations par an.

Les teignes des grains, moins généralisées que les deux espèces précédentes se rencontrent dans les stocks anciens (récolte de une à deux années). Ce sont de bien petits papillons, de 12 à 15 mm d'envergure, donnant naissance à des chenilles agiles, d'un blanc jaunâtre ou rosé, atteignant 10 à 15 mm de long. La présence de celles-ci est signalée par des toiles reliant les grains entre eux.

Enfin, bien que moins visibles, il faut signaler la présence de nombreux petits acariens appelés "Tyroglyphes" mesurant 1 mm au maximum, et qui envahissent les lots de grains humides et mal aérés.

LES MOYENS DE LUTTE :

Les techniques préventives ont tout leur intérêt et ne doivent pas être négligées, le traitement des lots infestés ne pouvant être considéré que comme une opération de sauvetage.

Les grains dépouillés de leurs enveloppes, dès la moisson, sont d'autant plus exposés aux attaques de ces ravageurs que leur séchage est insuffisant. C'est pourquoi une bonne ventilation des locaux et des grains est indispensable.

P. 164

1° - Nettoyage et désinsectisation des locaux vides :

La graine doit être entreposée dans des locaux propres et sains. Il convient notamment de faire disparaître toutes traces des récoltes précédentes ; brosser le plafond et les murs, balayer soigneusement le plancher, brûler tous les déchets (et non les jeter au fumier !...)

Un nettoyage même très soigné des locaux est insuffisant. En l'absence de grains, certains insectes se réfugient dans les fentes, dans les coins, attendant l'arrivée de la récolte.

Pour la désinsectisation des locaux diverses techniques peuvent être mises en oeuvre :

a) Pulvérisation ou poudrage : On peut éventuellement ajouter un insecticide au produit de badigeonnage des murs.

Pour les traitements par pulvérisation ou poudrage, les produits suivants sont autorisés et conseillés aux doses indiquées ci-après :

- D.D.T. et D.D.D. .... 1 gr. matière active au m2
- Malathion et Méthoxychlore .... 0 gr.5 matière active au m2
- Lindane et Pyréthrine .... 0 gr.1 matière active au m2.

Il existe également dans le commerce des mélanges de ces différents produits.

b) Aérosols ou fumigation : Cette technique, qui permet de répandre un insecticide dans l'atmosphère, ne peut être adoptée que pour des locaux dont il est possible de fermer ou de boucher soigneusement toutes les ouvertures.

La fumigation est obtenue à l'aide d'un appareil spécial ou par simple chauffage en portant le produit à une température voisine de son point de vaporisation.

Les principales spécialités commerciales sont à base de Lindane, de Pyréthrines, de Malathion (ou de mélanges de ces différents produits) aux doses indiquées par les fabricants : 4 gr. de matière active par mètre cube pour le Lindane, 0,1 gr. pour les pyréthrines, etc...

2° - Désinsectisation des sacs avant leur emploi : destinée à éviter la contamination des grains par les insectes qui se trouveraient dans les parois des sacs, cette opération peut s'effectuer par poudrage, par pulvérisation ou par trempage des sacs dans une solution insecticide en respectant les doses de matière active suivantes : D.D.T. : 1 gr./m2, Méthoxychlore et Malathion : 0 gr.5/m2 ; Lindane et Pyréthrines : 0,1 gr./m2 ; ainsi que les mélanges divers aux doses indiquées par les fabricants.

3° - Désinsectisation des grains stockés : En général, les insectes ne se détectent pas en surface car ils vivent en profondeur dans les tas qu'il faut "ouvrir" et surveiller de façon à déceler les attaques dès leur début.

La législation actuelle autorise l'incorporation directe aux grains attaqués de certains insecticides à des doses strictes de matière active : Lindane : 0,5 gr./ql, Malathion à 0,8 gr./ql, Pyréthrines à 1 gr./Ql. D'assez nombreuses spécialités commerciales sont destinées à cet usage.

Ces produits ont été retenus en raison de leur faible toxicité vis à vis des vertébrés et de leur dégradation rapide qui exclut la persistance de résidus dangereux.

Il convient dons de surveiller les lots traités car les produits n'ont pas d'action sur les oeufs qui continuent à donner de nouvelles larves puis des insectes parfaits.

Le traitement par voie gazeuse :

L'emploi de gaz toxiques n'est pratiquement pas applicable à la ferme dans la majorité des cas. Il ne s'adresse qu'aux organismes stockeurs équipés pour ce genre d'opération (trémie de traitement, "cellule hôpital", etc...

Ils peuvent être appliqués préventivement dans la désinsectisation des locaux et certains curativement pour le traitement des grains (Trichloréthylène, Tétrachlorure de carbone, Bromure de méthyle, Phosphure d'hydrogène).

Pour des raisons de toxicité, leur emploi exige un personnel spécialisé et parfaitement équipé.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION :

Heureusement la plupart des insectes des grains sont sensibles à certaines actions physiques et mécaniques : les manutentions répétées ainsi que le passage d'un violent courant d'air à travers la masse du grain contrarient leur implantation ; le séchage permet de les détruire ou empêche leur développement ; c'est ainsi qu'une température de 50° tue les charançons ; le passage au tarare élimine certaines espèces, notamment les chenilles de teignes.

Enfin, la conservation de lots sains dans des silos strictement étanches défie toute attaque.

Les techniques de traitements curatifs sont généralement compliquées et permettent difficilement de détruire la totalité des insectes. En conséquence, il est préférable d'éviter par tous les moyens préventifs la pénétration et la multiplication de ceux-ci dans les locaux de conservation.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P165